

## Communiqué du CNU 27

Le 6 janvier 2021, la CP-CNU a lancé une consultation auprès des sections du CNU en vue du report des sessions de qualification 2021 :

*De fortes et légitimes inquiétudes sont nées des modalités d'adoption de l'article 5 de la LPR et de son contenu, remettant en cause des missions essentielles du CNU. Ainsi que l'a justement souligné Madame la Ministre dans son courrier du 9 décembre 2020, des garanties doivent être apportées sur les qualités scientifiques requises pour devenir enseignant-chercheur, ainsi que pour conforter le CNU dans ses fonctions.*

*La tenue des sessions aux fonctions de maîtres de conférences et de professeurs est conditionnée au caractère réel et satisfaisant de la concertation programmée par l'article 5 de la LPR, élargie à la procédure d'accès au corps des professeurs.*

La CP-CNU a proposé que la décision finale « doit être collective et remporter l'adhésion d'au moins deux tiers des sections ».

La section 27 s'est prononcée en faveur de cette proposition : 85 votants (sur 94 membres de la section, 59 pour, 20 contre, 5 abstentions.

Au niveau de l'ensemble des sections, 27 sections se sont prononcées contre le report, et 24 sections se sont prononcées pour le report. La majorité des deux-tiers fixée par la CP-CNU pour soutenir la proposition de report n'a donc pas été atteinte.